PROTÉGEONS NOS TERRES



Exploration minière

CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS?

Poser des actions citoyennes

Parce que le titulaire d'un claim a l'obligation d'informer **par écrit** le propriétaire, le locataire et la municipalité des travaux qui seront exécutés au moins 30 jours avant.

Article 65 de la Loi sur les mines





Refuser l'accès à votre terrain

Malgré la présence de claims, la Loi sur les mines garantit qu'un propriétaire peut refuser tout accès à son terrain privé.

Article 235 de la Loi sur les mines

Solliciter l'appui des élus

Parce qu'il est stratégique de travailler de façon concertée et de favoriser l'implication active de tous les acteurs du milieu.





PROTÉGEONS NOS TERRES



Exploration minière

LE SAVIEZ-VOUS?

Quand le projet est à l'étape d'exploration minière, c'est le seul moment où vous avez le droit de refuser l'accès à votre terrain. Après cette phase, vous n'avez aucun recours pour freiner le projet d'exploitation minière.

D'où l'importance d'agir maintenant pour protéger nos terres et nos lacs dans la Vallée-de-la-Gatineau!

IMPACTS D'UN PROJET MINIER

Sur les sols

- Risque de contamination
- Perte de terres agricoles

Sur l'eau

- Contamination des puits et de la nappe phréatique
 Perturbation des milieux humides

Sur la biodiversité

- Perturbation des sols
- Dégradation des habitats